

Commune de VILLECHENEVE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 24 mars 2022

PRESENTS:

Bernard Mr **CHAZELLES** Maire Claude Mr SARCEY 1er Adjoint 2ème Adjoint Mr **FAVRICHON** Nicolas 3ème Adjoint Mr **PIOUET** Bruno Christelle 4ème Adjoint Mme CHICARD Mme FAURE Ginette Conseillère **BROSSAT** Conseiller Mr Jean-Baptiste Mme DUMAS Aurélia Conseillère Karine Conseillère Mme PEYRE DE FABREGUES LARGE Cyri1 Conseiller Mr Mme HOSTIN Christelle Conseillère Mme SECOND Virginie Conseillère Cédric Conseiller M. MOREL

Absent: Mr BLANC Daniel

Mr BROSSAT Jean-Baptiste Secrétaire de séance :

Début de la réunion :

20h30

1/ Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2021 : Budget général, lotissement les Grandes Terres, lotissement les Placettes.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion établi par le Receveur Municipal pour l'exercice 2021.

Votants: 13

Pour : 13

Contre: 0

Abstention: 0

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif pour l'ensemble des budgets primitifs et annexes pour l'exercice 2021, excepté Monsieur le maire qui n'a pas participé au vote.

Votants: 12

Pour : 12

Contre: 0

Abstention: 0

2/ Présentation et vote du budget primitif 2022 : Budget général, lotissement les Grandes Terres.

Approuve à l'unanimité des membres présents les propositions de Monsieur le Maire et vote le budget

principal de l'exercice 2022 pour un montant en recettes et dépenses de fonctionnement de 716 233.82 €uros et en recettes et dépenses d'investissement de 386 751.77 €uros.

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	147 722.95
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	147 722.95
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	108 256.97

Approuve à l'unanimité des membres présents les propositions de Monsieur le Maire et vote le budget de l'exercice 2022 pour un montant en recettes et dépenses de fonctionnement de 167 839.09 euros et en recettes et dépenses d'investissement de 167 839.09 euros

1. Questions diverses

- Décide l'allocation d'une subvention maximum de 15 000 euros à l'Association du Restaurant Scolaire de Villechenève pour l'année civile 2022.
 - Les versements seront répartis sur l'année civile en fonction de la présentation des justificatifs des dépenses affectées aux salaires et charges.
- Réunion pour le Plan Guide fixée au 11 avril 2022
- Collecte pour l'Ukraine aux horaires d'ouverture de la bibliothèque a bien fonctionné. Problème de discipline rencontré au sein des membres du CME.
- Les adjoints techniques sont en train de monter un mur de soutènement situé impasse de l'école.
- Voirie : demande d'un nouveau devis autre que chemin de chez Georges.
- Milo'Bistrot : début satisfaisant
- Salon de coiffure : le bail s'est terminé au 31/12/2021. Un acheteur potentiel s'est présenté.
- RV avec un géomètre pour alignement du chemin de la Madone par rapport à Mr Gros.
- Prochain conseil municipal fixé le 28 avril 2022.

Fait en Mairie, le 28 mars 2022

Le Maire,

Bernard CHAZELLES